

Bilan 15

Délégation générale à la **langue française** et aux langues de France

Au cœur de la République,
les langues

Un cadre institutionnel et juridique en évolution

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 17 novembre 2009 relatif à ses missions et à son organisation, la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF) est chargée d'animer et de coordonner la politique linguistique du Gouvernement et d'orienter son évolution dans un sens favorable au maintien de la cohésion sociale et à la prise en compte de la diversité de notre société.

Service à vocation interministérielle, la DGLFLF mobilise pour son action un ensemble de partenaires, publics ou privés, impliqués dans la promotion du français et de la diversité linguistique.

Conformément à l'article 2 de la Constitution qui dispose que « *la langue de la République est le français* », la Délégation générale joue en premier lieu un rôle d'observation, de veille, d'impulsion et de proposition sur tous les dossiers impliquant l'emploi de la langue française dans notre société.

Elle s'appuie à cet effet sur deux séries de correspondants ministériels.

D'une part, elle dialogue avec les services chargés de veiller, en fonction de leurs domaines de compétences respectifs (consommation, éducation, travail, transports...), à l'application du cadre légal garantissant l'usage de la langue française.

D'autre part, elle anime et coordonne un dispositif plus formalisé visant à l'enrichissement de la langue française.

Près de vingt ans après sa création, ce dispositif a été revu par le décret 2015-341 du 25 mars 2015, qui adapte son organisation aux objectifs de modernisation de l'action publique.

Les anciennes « commissions spécialisées de terminologie et de néologie », qui fonctionnaient précédemment dans les ministères, sont ainsi supprimées, au profit de « groupes d'experts » dont l'organisation plus souple et le fonctionnement en réseau répondent aux exigences

d'une politique linguistique moderne, soucieuse de réactivité et disposant des outils techniques les plus appropriés.

La « Commission générale de terminologie et de néologie » devient « Commission d'enrichissement de la langue française ». Placée auprès du Premier ministre, elle est chargée d'examiner les termes, expressions et définitions dont elle est saisie par la DGLFLF, et les publie au *Journal officiel* une fois qu'ils ont été validés par l'Académie française, garante de la pérennité de notre langue.

Enfin, le rôle du haut fonctionnaire de terminologie se trouve revalorisé au sein de son ministère. Désormais *haut fonctionnaire chargé de la terminologie et de la langue française*, il voit ses fonctions renforcées et élargies, à la fois comme référent sur toute question ayant trait à l'emploi et à la promotion du français au sein de son administration, comme interlocuteur permanent du Délégué général à la langue française et aux langues de France, et comme animateur et coordinateur de groupes d'experts, dont il lui revient de proposer la création en fonction des besoins identifiés en matière de néologie scientifique et technique.

En second lieu, la DGLFLF est chargée de définir une politique de promotion de la pluralité linguistique interne. Elle prend notamment appui sur l'article 75-1 de la Constitution aux termes duquel « *les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France* ».

Cette politique est conduite dans une logique de compétence partagée entre l'État et les collectivités territoriales, au premier rang desquelles les régions, dans un dialogue étroit avec l'ensemble des partenaires locaux impliqués dans la valorisation des langues régionales.

Le français et les langues de France dans la République

> Un appel à projets national pour renforcer la maîtrise du français

Afin de promouvoir une République en actes, qui renforce l'adhésion à des valeurs partagées, le Premier ministre a lancé un ensemble de mesures, dont le principe a été arrêté lors du *Comité interministériel pour l'égalité et la citoyenneté* du 6 mars 2015.

Un certain nombre d'entre elles visent à réduire les inégalités dans la maîtrise de la langue française, qui contribuent à creuser les écarts dans les trajectoires individuelles, aux plans social, culturel et professionnel.

Ainsi, le Premier ministre a annoncé le 6 mars 2015 le lancement d'un appel à projets national visant à mettre l'action culturelle au service de la maîtrise du français. En effet, pratiquer une discipline artistique, être en contact avec des œuvres, participer à des activités culturelles sont des moyens très directs et efficaces pour s'approprier une langue, dont la maîtrise favorise en retour l'accès à la culture dans son ensemble.

Conformément à cette décision, la ministre de la Culture et de la Communication a mis en place le 1er juin 2015 cet appel à projets, doté d'un budget million d'euros.

Les publics visés furent les adultes ne maîtrisant pas l'écrit, les jeunes de 16 à 25 ans sans emploi et sans qualification, les migrants non francophones, de même que les enfants bénéficiant d'une activité d'éducation artistique et culturelle hors temps scolaire. Les détenus ainsi que les mineurs pris en charge par la protection judiciaire de la jeunesse étaient également concernés.

Ont eu vocation à être soutenus :

a/ des projets permettant de doter les intervenants des réseaux de la culture et du champ social d'outils de formation ou de kits d'intervention, aisément transposables dans d'autres situations.

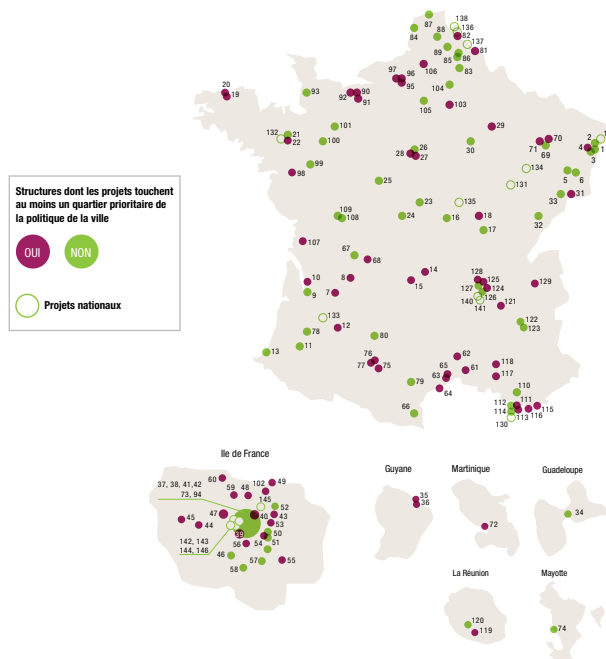
b/ des projets ancrés dans les territoires, mettant les dispositifs d'action culturelle (lecture publique, théâtre, improvisation, chanson,

accès au patrimoine, pratiques numériques...) au service de la maîtrise du français pour les publics visés.

Les ministères de la Justice, de l'Intérieur, des Outre-mer, ainsi que l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme et le Commissariat général à l'égalité des territoires, ont été étroitement associés à la conduite de cet appel à projets, de même que plusieurs services du ministère de la Culture et de la Communication. L'implication des Directions régionales des affaires culturelles a également été déterminante.

Cette mobilisation a permis à l'opération de rencontrer un large écho auprès des associations et organismes intervenant dans l'apprentissage du français ou dans le domaine artistique et culturel. En effet, 713 projets ont été déposés, parmi lesquels 146 ont été retenus par un comité de sélection représentatif de la diversité des acteurs impliqués dans cette démarche.

Appel à projets national « L'action culturelle au service de la maîtrise du français » 2015



Les 129 projets de terrain retenus concernent des territoires extrêmement variés – urbains, péri-urbains, ruraux, quartiers politique de la ville – en métropole comme en outre-mer, qui ont comme point commun d’être marqués par des formes diverses d’éloignement ou d’isolement. Ils sont complétés par 17 projets d’outillage et de formation qui ont été choisis pour leur capacité à être mutualisés au profit de l’ensemble des réseaux de la culture et du champ social.

La DGLFLF suivra attentivement, en 2016, leur mise en œuvre et apportera un accompagnement spécifique à plusieurs d’entre eux, dans un dialogue étroit avec les ministères et les organismes impliqués dans la politique en faveur de la maîtrise du français.

> Une relance du processus de ratification de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires

Au côté du français, notre pays est doté d’un patrimoine linguistique dont il convient de mieux reconnaître et valoriser l’exceptionnelle richesse.

Mû par cette volonté, le gouvernement a ainsi décidé de relancer le processus de ratification de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires. À cette fin, la garde des Sceaux, ministre de la Justice, a présenté au Conseil des ministres du 31 juillet 2015 un projet de loi constitutionnelle permettant la ratification de la Charte et la mise en œuvre des 39 mesures que la France a retenues en 1999 lorsqu’elle a signé ce texte.

Présenté le 27 octobre 2015 au Sénat par la garde des Sceaux, le projet de loi de ratification a été rejeté d’une courte majorité (24 voix d’écart). Il a néanmoins permis des échanges constructifs montrant que, malgré des oppositions sur les moyens juridiques à mettre en œuvre pour assurer la reconnaissance des langues régionales, des convergences de vues existent sur la nécessaire amélioration de leur place dans la société.

Le Gouvernement entend continuer à rechercher les voies d’une reconnaissance accrue des langues régionales dans notre société.

> La nomination d'un nouveau Délégué général à la langue française et aux langues de France



Dans ce contexte marqué par une relance de la politique linguistique, Loïc Depecker, professeur en sciences du langage à l'Université de Paris Sorbonne, a été nommé Délégué général à la langue française et aux langues de France au Conseil des ministres du 20 mai 2015.

Il s'est vu également confier la préfiguration d'une *Agence de la langue française*, dont la création a été annoncée lors du *Comité interministériel pour l'égalité et la citoyenneté* du 6 mars 2015.

Compte tenu de ces évolutions institutionnelles et politiques, l'action de la DGLFLF s'est organisée autour d'un ensemble d'objectifs visant à renforcer la place du français dans la société et à valoriser la diversité linguistique qui la constitue.

Veiller à l'application de la loi du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française



Comme l'a rappelé le Comité interministériel du 6 mars 2015, le français est la langue de l'enseignement, du travail, des échanges et des services publics, en vertu de notre Constitution.

En rendant obligatoire l'emploi du français dans différents domaines de la vie sociale, sans pour autant exclure l'usage d'autres langues, la loi du 4 août 1994 joue un rôle

essentiel dans la protection de la santé et de la sécurité des consommateurs, des salariés et des usagers, comme dans l'exercice de leurs droits. Dans son avant-propos au *Rapport au Parlement sur l'emploi de langue française* publié à l'automne 2015, la ministre de la Culture et de la Communication a rappelé que l'impulsion nouvelle qu'elle entendait donner à la politique linguistique devait prendre appui sur « la détermination de l'ensemble des services et organismes chargés de veiller à l'application des textes visant à garantir l'emploi de la langue française ».



Cette année, le *Rapport au Parlement* a été complété par la publication d'un document présentant les chiffres et données clés sur la langue française. Il s'agit de donner au grand public un ensemble de ressources permettant de mesurer la place de notre

langue dans la société et sa diffusion dans le monde.

Pour sa part, la DGLFLF est intervenue à plusieurs reprises pour faire respecter le droit des consommateurs à bénéficier d'une information en langue française.

Elle a par ailleurs pris différentes initiatives concernant le monde du travail, par exemple la réalisation d'un *Guide des bonnes pratiques linguistiques dans les entreprises*, dans le cadre d'une collaboration avec l'Office québécois de la langue française. Ce document contient un ensemble pragmatique de recommandations visant à intégrer les questions linguistiques dans la vie courante des entreprises ouvertes à l'international: le recrutement, la formation, le dialogue social, la communication interne et externe, le déploiement à l'international... Il a été complété par la mise au point d'un outil d'auto-évaluation en ligne de la situation linguistique des entreprises, qui a fait l'objet d'une première présentation en juillet 2015 au *Forum mondial de la langue française*, à Liège, en présence notamment de nombreux représentants syndicaux, qui en ont souligné la pertinence, suivi d'un lancement officiel prévu le 23 janvier 2016, dans le cadre du Salon du travail et de la mobilité professionnelle.



À ces travaux, il convient d'ajouter une étude confiée à Claude Truchot, professeur émérite de l'université de Strasbourg, *Quelles langues parle-t-on dans les entreprises en France ?*

Dans le domaine de la recherche, la DGLFLF œuvre à garantir l'expression en français dans les manifestations ou les colloques scientifiques organisés sur notre territoire et propose un dispositif de soutien à l'interprétation dans les colloques internationaux qui se tiennent en France. Elle fera

de la question du français dans les travaux scientifiques une priorité de son action en 2016.

Enrichir et moderniser la langue française

Si les mots du quotidien évoluent naturellement, il est des domaines plus spécifiques, en particulier dans les sciences et les techniques, où cette évolution doit être accompagnée: c'est la raison pour laquelle le dispositif d'enrichissement de la langue française propose des termes français - en lieu et place de termes anglais le plus souvent - pour désigner les innovations techniques et les réalités du monde contemporain, contribuant ainsi à lutter contre les pertes de domaines et de fonctionnalité de la langue française.

Le fonctionnement du dispositif d'enrichissement a été aménagé par le décret du 25 mars 2015 évoqué plus haut. Les nouvelles dispositions de ce texte (intégration de nouveaux membres à la Commission d'enrichissement, constitution des groupes d'experts...) sont entrées progressivement en vigueur à partir d'avril 2015.

Cette montée en charge progressive n'a pas empêché le nombre de termes publiés au *Journal officiel* de progresser en 2015, pour atteindre 268.

Bilans annuels	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Réunions des commissions	118	164	159	160	148	160	144	141	141	125	144
Termes publiés au JO	325	298	317	462	276	247	392	299	343	243	268

En association avec Total, la DGLFLF a édité un *Vocabulaire du pétrole et du gaz* de plus de 200 termes officialisés. Ces derniers sont désormais d'usage au sein de ce secteur d'activité, rendant immédiatement opérationnelles les décisions gouvernementales en matière de terminologie.

À l'initiative de la DGLFLF, une première rencontre de l'ensemble des acteurs de ce dispositif s'est tenue le 14 décembre 2015, afin d'échanger autour du cadre commun de travail et sur les questions de méthodologie. Des fiches pédagogiques destinées à identifier et mutualiser les bonnes pratiques du travail terminologique ont été mises au point et distribuées à cette occasion.



Le Service d'information du Gouvernement a, de son côté, mis en avant sur son site internet dix termes du développement durable sélectionnés par la DGLFLF.

Des partenariats réguliers avec différents médias (*L'Express* ou Radio France, notamment) permettent aussi à la DGLFLF de mieux faire connaître les termes recommandés et le dispositif d'enrichissement en général.

Renforcer la maîtrise de la langue française

L'action culturelle est un levier pour favoriser la maîtrise de la langue. En effet, le contact avec les œuvres est un moyen de développer les capacités d'expression en français, à l'oral comme à l'écrit. Forts de cette conviction, de nombreux établissements culturels conduisent des actions originales en ce sens, en particulier dans le cadre de la Mission « Vivre ensemble », mise en place pour lutter contre les discriminations dans l'accès à la culture et contribuer à la démocratisation culturelle. En 2015, en partenariat avec le Musée du Louvre, la DGLFLF a conduit une enquête auprès des établissements de la Mission « Vivre ensemble » pour recenser leurs pratiques dans ce domaine. Cette enquête a alimenté un guide à l'intention des musées, « Comment accueillir les publics en apprentissage du français », réalisé par le Musée du Louvre en collaboration avec la DGLFLF qui sera lancé à l'occasion de la *Semaine de la langue française* au mois de mars 2016.



L'opération nationale de sensibilisation à la langue française « Dis-moi dix mots » invite chacun à s'exprimer sous une forme littéraire, artistique ou simplement ludique à partir de dix termes choisis chaque année par différents partenaires francophones (France, Québec, Belgique, Suisse et pays membres de l'Organisation internationale de la Francophonie). De très nombreux projets conduits autour des « Dix mots »

sont présentés lors de la *Semaine de la langue française et de la Francophonie*, qui a lieu chaque année autour du 20 mars, Journée internationale de la Francophonie. Parmi les publics de cette opération, souvent éloignés des pratiques culturelles, on trouve de nombreuses personnes engagées dans une démarche d'apprentissage du français ou de renforcement de son acquisition à l'écrit comme à l'oral.



La collaboration entre le ministère de la Culture et de la Communication et l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) se fixe également comme objectif de renforcer le rôle de l'action culturelle dans la résorption de l'illettrisme. La DGLFLF s'est associée au Service du livre et de la lecture du MCC et à la DRAC de Bourgogne, lors du séminaire « Bibliothèques et publics éloignés de la lecture et du livre » organisé à l'intention des professionnels de la lecture publique par le Prieuré de la Charité-sur-Loire, fin 2015.

Par ailleurs, la maîtrise de notre langue est un élément déterminant pour l'intégration des migrants à la société française : la DGLFLF apporte ainsi son expertise sur les moyens de favoriser l'apprentissage du français dans les dispositifs mis en place par les pouvoirs publics. Elle participe aux travaux conduits par le Conseil de l'Europe dans le domaine de l'intégration linguistique des migrants adultes.

Forte de son expertise, la DGLFLF a été retenue pour assurer la

coordination de l'appel à projets national décrit plus haut, destiné à soutenir des projets mettant l'action culturelle au service de la maîtrise du français.



La Cité du Mot à la Charité-sur-Loire

Enfin, la démarche qualité dans les centres de français langue étrangère permet d'améliorer l'accueil des quelque 130 000 étrangers qui suivent chaque année, à leur initiative propre, un cours de français. La DGLFLF est impliquée depuis 2007 dans le processus de labellisation des centres de français langue étrangère (label qualité FLE) aux côtés des ministères de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et des Affaires étrangères et du Développement international. En 2015, elle a co-financé une enquête conduite par l'institut BVA qui a permis d'établir que le label qualité FLE contribue à l'attractivité du territoire. Elle s'est également associée aux Rencontres professionnelles du label *Qualité français langue étrangère* qui se sont tenues au Centre international d'études pédagogiques les 22 et 23 octobre 2015.

Favoriser la diversité linguistique

La multiplication des échanges et des contacts entre les langues oriente notre politique vers la promotion du plurilinguisme. La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour



la refondation de l'école de la République a comporté de ce point de vue une avancée notable en prévoyant une initiation dès le plus jeune âge à la diversité linguistique, susceptible de prendre appui sur les langues parlées au sein des familles.

Ainsi, les programmes scolaires pour la maternelle mis en place depuis la rentrée 2015/2016 font pour la première fois allusion à l'éveil à la diversité linguistique et au décloisonnement de l'enseignement des langues. Les programmes scolaires de primaire et de collège applicables à la rentrée 2016/2017 incitent également à mettre en place des stratégies de comparaison des langues et à recourir « aux langues pratiquées par les élèves ».

Ces mesures fournissent un cadre aux nombreuses initiatives d'origine associative qui visent à sensibiliser les enfants à la diversité des langues et à exploiter les compétences linguistiques existant au sein des familles. La DGLFLF apporte ainsi son soutien à divers projets qui visent à sensibiliser le public aux bénéfices sociaux, culturels et économiques de l'éducation plurilingue. Elle entend contribuer à la réflexion sur le réinvestissement des acquis linguistiques dans l'apprentissage d'une nouvelle langue.



La DGLFLF a publié au printemps 2014 un document qui fait le point sur ces outils efficaces pour l'apprentissage des langues que sont les « approches plurielles » des langues et des cultures. Fort de son succès, ce document a été complété et actualisé dans le cadre d'une nouvelle édition publiée au printemps 2015. Une publication plus pointue, portant sur l'une de ces approches, l'intercompréhension, est parue à l'été 2015, répondant à une forte demande des réseaux universitaires

et enseignants. Elle est diffusée au niveau international, notamment dans les pays de langue latine, dans le cadre d'une collaboration avec l'Organisation internationale de la francophonie.



La *Journée européenne des langues* qui, chaque année, le 26 septembre, a pour objectif de célébrer la diversité linguistique de l'Europe, est l'occasion de fédérer plusieurs initiatives locales. Dans cette optique, la DGLFLF a soutenu un programme de manifestations faisant la part belle à la valorisation de la diversité linguistique : café polyglotte à Marseille, conférence-débat sur la diversité linguistique à Toulouse, forum des langues du monde à Lyon et à Sénart... Elle

a également poursuivi sa collaboration avec le Forum des instituts culturels étrangers à Paris (FICEP), en proposant un passeport pour les langues offrant la possibilité de s'initier gratuitement à plus de vingt langues étrangères dans les centres et instituts membres du Forum, à Paris et en régions (Lille, Lyon, Montpellier, Poitiers, Strasbourg, Toulouse).

Cette action de sensibilisation s'illustre également dans un rendez-vous annuel autour des langues de l'immigration, que la DGLFLF organise en partenariat avec le musée national de l'Histoire de l'immigration et la direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France. Baptisée « Migrer d'une langue à l'autre ? », la troisième édition de cette journée d'études s'est tenue le 18 novembre 2015 et a apporté de nombreux éclairages sur les langues de l'immigration à l'école, dans les médias, les échanges internationaux et l'action culturelle.



Un autre axe d'action prioritaire concerne la traduction, dont la DGLFLF s'attache à favoriser le développement dans tous les secteurs de la société, car elle permet la circulation des œuvres et des idées et favorise le dialogue des cultures. La DGLFLF fait tout particulièrement porter son effort sur la professionnalisation du métier

de traducteur, le renouvellement générationnel des traducteurs, la diversification des langues cibles, ou encore le recours raisonné aux technologies numériques.

Enfin, la DGLFLF assure pour la France le suivi du Centre européen pour les langues vivantes (CELV) de Graz en Autriche, qui œuvre en faveur de l'amélioration de l'enseignement des langues en Europe. En 2015, elle a contribué à la préparation du nouveau programme d'activités de ce centre et a co-organisé un séminaire au Centre international d'études pédagogiques : " Politiques européennes des langues et priorités nationales " (12-13 février 2015) afin de susciter des réponses à l'appel à manifestations d'intérêt du CELV. Trois des huit projets commençant en 2016 sont coordonnés par des experts français, notamment un projet déposé par le ministère de l'Éducation nationale intitulé « Créer un environnement favorable pour l'apprentissage des langues ».



Le Centre européen pour les langues vivantes de Graz (Autriche)

Promouvoir et valoriser les langues de France

Afin d'approfondir la politique publique en faveur des langues régionales et de la pluralité linguistique interne, la ministre de la Culture

et de la Communication a mis en place un Comité consultatif qui lui a remis les conclusions de ses travaux le 15 juillet 2013. Plusieurs de ces conclusions ont depuis lors été mises en œuvre. C'est le cas, par exemple, de la réalisation d'un code des langues de France, qui regroupe et organise, sur le modèle des « codes Dalloz », l'ensemble des textes législatifs et réglementaires qui assurent la présence de ces langues dans la société, qu'il s'agisse de l'enseignement, des médias ou de la justice.

Ce comité consultatif a également invité à privilégier une approche inter-régionale pour les langues telles que l'occitan, dont l'espace dépasse celui d'une seule région. Fort de cette recommandation, le ministère de la Culture et de la Communication a appuyé la création, sous la forme d'un Groupement d'intérêt public (GIP), d'un Office public de la langue occitane (OPLO), réunissant les régions Aquitaine et Midi-Pyrénées, avec pour objectif de développer la transmission et les usages de la langue occitane sur le territoire de ces deux régions et au-delà.

L'arrêté interministériel du 2 septembre 2015 a donné délégation au préfet de la région Midi-Pyrénées du pouvoir d'approbation de la convention constitutive du GIP « Office public de la langue occitane », de son renouvellement et de ses modifications. L'Assemblée générale et le Conseil d'administration de l'OPLO se sont tenus pour la première fois le 12 novembre 2015. Le ministère de la Culture et de la Communication et le ministère de l'Éducation nationale sont impliqués conjointement dans son fonctionnement et son financement, au titre de la représentation de l'État.

Un effort conséquent est conduit dans les Outre-mer pour y concilier la maîtrise du français et la valorisation des langues locales. Les *États généraux du multilinguisme dans les Outre-mer* organisés à Cayenne en décembre 2011 ont créé une dynamique qui a permis la mise en place d'un Conseil d'orientation pour les politiques linguistiques dans les Outre-mer. L'effort en faveur des langues de l'outre-mer se poursuit également à travers la mise en place depuis 2011 d'un fonds incitatif pour le développement linguistique ultra-marin.

Parce que ces langues vivent aussi à travers des expressions artistiques, la DGLFLF et le Hall de la Chanson ont uni leurs efforts

pour proposer, le 15 décembre 2015, un spectacle musical original intitulé « Cabaret déraciné », mêlant des chansons en romani, arménien et yiddish.



Le « Cabaret déraciné » au Hall de la Chanson

Mettre le numérique au service du multilinguisme

Le numérique constitue une opportunité formidable pour le multilinguisme : le ministère en a fait une priorité de sa politique des langues, comme l'illustre le projet *JocondeLab* qui a permis de mettre



en valeur sur internet le catalogue des collections des musées de France. Conduit conjointement par le MCC et l'Institut de recherche et d'innovation du Centre Pompidou, ce projet a permis de rendre disponibles en quatorze langues - dont quatre langues régionales - 300 000 notices de la base *Joconde* qui décrivent les œuvres conservées par 200 musées.

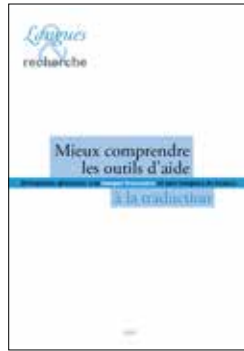
Une autre base de données, linguistique celle-ci, *Corpus de la parole*, fait actuellement l'objet d'un programme de sémantisation et de liage de données, qui augmentera considérablement ses contenus et son accessibilité.

Un colloque organisé les 19 et 20 février 2015 par la DGLFLF, avec le concours du CNRS, a permis de faire le point sur les avancées des technologies pour les langues régionales, en France et en Europe et sur les besoins importants restant à couvrir. Il a permis de faire dialoguer sur ces sujets des chercheurs, des responsables d'institutions de promotion des langues régionales, des représentants de l'État et des collectivités territoriales.



Colloque sur les technologies pour les langues régionales de France

Parmi les nombreux autres projets coordonnés ou soutenus par la DGLFLF, il convient de mentionner la mise au point d'une cartographie collaborative pour visualiser les langues de France pratiquées dans chaque région, département, arrondissement et commune françaises sur une carte interactive. La réalisation d'un



inventaire des ressources numériques disponibles pour les langues régionales, et d'un guide destiné à mieux comprendre les outils d'aide à la traduction complètent cet aperçu des travaux d'observation et de valorisation dont la DGLFLF a pris l'initiative.

Un autre objectif prioritaire concerne le respect de l'écriture française sur les claviers informatiques. Notre pays connaît dans ce domaine un retard important par

rapport à la Belgique, la Suisse et le Canada. Aussi, à l'initiative de la DGLFLF, qui a publié une étude intitulée *Vers une norme française pour les claviers informatiques*, AFNOR a lancé un projet collaboratif associant les constructeurs internationaux, pour proposer rapidement un clavier complet, intégrant notamment des majuscules accentuées et autres caractères et signes manquants employés pour la saisie du français ou des langues de France.



Observer les pratiques linguistiques

L'Observatoire des pratiques linguistiques a, au sein de la délégation générale, pour mission de recenser, développer et rendre disponibles les savoirs relatifs à la situation linguistique en France. Depuis sa création, il a procédé à 8 appels à propositions thématiques, le dernier en date, en 2013, concernait les pratiques langagières en langues de France et a permis de soutenir 14 enquêtes de grand intérêt.

L'objectif est, désormais, de mettre en place progressivement à partir de 2016 un instrument d'observation des langues parlées en

France, qui constituera une avancée sensible :

- en rassemblant des données très variées sur les pratiques linguistiques et en assurant leur exploitation, afin d'obtenir une meilleure connaissance de la situation linguistique en France ;
- en développant des visualisations et des usages innovants de ces données, au sein d'un site internet.

L'Observatoire œuvre aussi à créer des espaces nouveaux de diffusion de l'information et d'échange avec les décideurs, les acteurs sociaux et les acteurs culturels soucieux de disposer de données scientifiques. Pour cela, un bulletin, *Langues et cité*, a été créé. Après le n° 26 sur les langues kanakes, un numéro est paru en décembre 2015 sur le yiddish, un autre étant en préparation sur les langues de Polynésie.



Depuis 2004 la DGLFLF entretient un partenariat avec les fédérations de recherche en linguistique du Centre national de la recherche scientifique-CNRS (la fédération Institut de la langue française et la fédération Typologie et universaux linguistiques). Ce partenariat se concrétise par le soutien à des initiatives structurantes comme le programme *Corpus de la parole*. Ce programme est dédié à la conservation, la constitution, la mise à disposition et la valorisation de

corpus oraux, qui constituent un outil de travail pour la recherche, mais acquièrent également, avec le temps, un caractère patrimonial. Il s'est enrichi en 2015 de l'intégration de nouveaux corpus.

Développer des réseaux de coopération

La politique des langues ne peut se concevoir sans un travail étroit de coopération avec d'autres organismes de politique et d'aménagement linguistiques.



Au plan francophone, une structure pérenne, le réseau OPALE a été créé pour renforcer les liens entre ses membres - à savoir les organismes de politique et d'aménagement linguistiques de la fédération Wallonie-Bruxelles, de la Suisse romande, du Québec et de la France, l'Organisation internationale de la francophonie occupant une position d'observateur - et donner plus d'impact à leur action.

La DGLFLF a exercé la présidence de ce réseau en 2015 et, à ce titre, a organisé à Bordeaux les 12 et 13 novembre 2015 un colloque international sur les statuts du français dans le monde. Ce colloque a permis de dresser un panorama de ces statuts et de réfléchir à leur rôle dans les politiques de promotion du français.

Au plan européen, la Fédération européenne des institutions linguistiques nationales (FEILIN), qui regroupe les organismes de politique linguistique de trente pays (les États de l'UE, plus l'Islande



La 13^e conférence annuelle de la FEILIN à Helsinki

et la Norvège), tenait à Helsinki du 7 au 9 octobre derniers sa 13^e conférence annuelle, sur le thème de l'emploi des langues dans l'administration. Une double nécessité est apparue au terme de cette rencontre pour améliorer les relations entre l'administration et les usagers : employer un langage compréhensible et diversifier au maximum le nombre de langues employées.

Enfin, la relance du réseau panlatin de terminologie Realiter doit permettre de disposer d'un réseau structuré et influent au service d'un développement harmonisé des langues latines.

DES PUBLICATIONS TOUT AU LONG DE L'ANNÉE 2015, EN LIEN AVEC DE NOMBREUX PARTENAIRES

Janvier 2015

- *Bilan annuel de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France*, 26 p.
- *Cultiver les langues*, avec une préface de la Ministre de la Culture et de la Communication, 60 p.
- *Langues et recherche*, « La place des langues de France sur l'internet », 54 p.

Mars 2015

- Michel Feltin, *La grande aventure du français*, 28 p. (en partenariat avec l'Express).
- *Guide des bonnes pratiques linguistiques dans les entreprises*, 32 p. (2^e édition) (en partenariat avec l'Office québécois de la langue française).

Juin 2015

- *Actes de la journée d'études du 13 octobre 2014*, « Langue française : une loi, pour quoi faire ? », ouvrage de 160 p. (en partenariat avec le Comité d'histoire du ministère de la Culture et de la Communication).
- Dépliant *Dis-moi dix mots en langue(s) française(s)*, 6 p. (en partenariat avec l'Organisation internationale de la Francophonie et le réseau des organismes francophones de politique et d'aménagement linguistiques, Opale).

Juillet 2015

- *L'intercompréhension*, 28 p. (2^e édition) (en partenariat avec l'Organisation internationale de la Francophonie).
- *Les approches plurielles*, 28 p. (2^e édition).
- Dépliant *Découvrez le site FranceTerme* remis à jour.

Août 2015

- *Dis-moi dix mots en langue(s) française(s)*, livret de 48 p. (en partenariat avec l'Organisation internationale de la Francophonie et le réseau des organismes francophones de politique et d'aménagement linguistiques, Opale).

Septembre 2015

- Dépliant *Vous pouvez le dire en français* « Nouveaux usages numériques ».

Octobre 2015

- *Vocabulaire du pétrole et du gaz*, ouvrage regroupant 273 termes, 144 p.

(2^e édition) (en partenariat avec Doris, l'Association française du gaz, Total Professeurs Associés, Schlumberger, l'Union française des industries pétrolières).

- Claude Truchot, *Quelles langues parle-t-on dans les entreprises en France ? Les langues au travail dans les entreprises internationales*, ouvrage de 176 p., DGLFLF-Privat (coéd.).

Novembre 2015

- *Vocabulaire du développement durable*, ouvrage regroupant 610 termes, 322 p. (dans le cadre de la CDP 21 ; avec le soutien de l'Organisation internationale de la Francophonie et de l'Agence universitaire de la Francophonie).
- Dépliant *Le vocabulaire s'acclimite* (dans le cadre de la CDP 21).
- *Rapport au Parlement sur l'emploi de la langue française*, ouvrage de 176 p.
- *Chiffres et données clés sur la langue française*, 24 p. (remis à jour chaque année).
- *Actes de la journée d'études annuelle du 26 novembre 2014*, « Migrer d'une langue à l'autre ? », 48 p. (en partenariat avec le musée de l'Histoire de l'immigration).

Décembre 2015

- *Langues et cité* n°27, « Le yiddish », 16 p.
- *Guide des bonnes pratiques à l'usage des experts de la Commission d'enrichissement de la langue française*, 52 p.
- *Rapport annuel de la Commission générale de terminologie et de néologie*, ouvrage de 116 p.
- *Mieux comprendre les outils d'aide à la traduction*, 60 p.

Pour en savoir plus, consultez le *Catalogue des éditions disponibles*, octobre 2015, 8 p. (remis à jour chaque année).

Crédits photographiques

Tous les visuels sont issus de la DGLFLF, sauf : p. 6 : © MCC-SG-SCPCI-DGLFLF // p. 8 : © D.R. // p. 13 : © MCC/Polysémique/ville de Jarrier // p. 14 : © MCC/Polysémique/ville de Rumilly // p. 15 : © La Cité du Mot, la Charité-sur-Loire/D.R. // p. 17 : © FICEP/Stéphane Roqueplo // p. 18 : © CELV, Graz // p. 20 : © Hall de la Chanson - Centre national du patrimoine de la chanson /Romain Daudet // p. 20 : © MCC/IRI // p. 24 : © Tamás Váradi

© Délégation générale à la langue française et aux langues de France, 2016.



Délégation générale à la langue française et aux langues de France

6, rue des Pyramides

75001 Paris

téléphone : 01 40 15 73 00

télécopie : 01 40 15 36 76

courriel : dglfif@culture.gouv.fr

[www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-](http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Langue-francaise-et-langues-de-France)

[ministerielles/Langue-francaise-et-langues-de-France](http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Langue-francaise-et-langues-de-France)